

# Le délicat passage au numérique des distributeurs de films

Un projet de loi pose le principe d'une participation au financement de l'équipement des cinémas

Les distributeurs de films seraient les gagnants du passage au numérique : le coût d'une copie numérique (de 150 euros à 350 euros) est bien moindre que celui d'une copie 35 millimètres (environ 900 euros). Mais l'argument ne tient pas compte d'une autre réalité : la numérisation des salles bouleverse l'économie de la filière cinématographique. Au point que le Centre national du cinéma (CNC) travaille sur un projet de loi qui pose le principe que le distributeur participe au

financement des équipements – au moins 80 000 euros par écran – grâce à une contribution numérique. Un consensus doit être trouvé avec la profession afin que le texte soit adopté avant l'été.

Selon un concept venu des États-Unis, les distributeurs qui placent une copie numérique chez un exploitant versent à celui-ci (ou à un tiers investisseur) un VPF (Virtual Print Fee, ou frais de copies virtuelles) qui correspond à une partie du gain réalisé sur le coût de la copie.

Toute la question est de fixer le montant du VPF. Quand un distributeur sort un film en 35 mm, il paie un nombre déterminé de copies : 50, 150, 300... Ensuite, une même copie va circuler d'une grande salle de centre-ville à une petite salle située en périphérie.

En revanche, quand il s'agit d'une copie numérique, le distributeur paie un VPF à chaque fois qu'il place la copie dans une salle. A cela s'ajoutent les frais de transmission (télétransmission, etc.). Certes, le VPF va décroissant au fil des semaines – environ 650 euros pour la semaine de sortie nationale, moins la deuxième... – mais, au bout du compte, l'économie n'est pas toujours au rendez-vous.

« Le mécanisme du VPF fonctionne pour les films à gros budget qui rencontrent leur public dès leur sortie nationale. Les distributeurs acquittent alors le VPF sur une courte durée. Mais les films que nous défendons ont une durée de vie longue. Irène, d'Alain Cavalier, est encore en salles », explique le distributeur Eric Lagesse (Pyramide).

L'une des solutions serait de payer une contribution forfaitaire une fois pour toutes. Ce n'est pas tout à fait ce que propose le projet de loi. L'article premier prévoit que la contribution « est due au moins au titre de la première semaine suivant la sortie nationale » du film.

Une disposition jugée trop floue par les distributeurs indépendants du syndicat DIRE (Distributeurs indépendants réunis européens, qui comprend notamment Ad Vitam, Bac Films, Haut & Court, Pyramide, Wild Bunch...).

« Soit le VPF est dû seulement la première semaine. Le risque est alors que les distributeurs réservent le film en sortie nationale à un nombre limité de salles, en clair les plus rentables, et décalent le pic de copies sur la deuxième semaine. Soit le VPF est dû au-delà de la première semaine, et il faut trouver l'équation financière. Les VPF cumulés ne doivent pas nous coûter plus cher qu'une sor-

tie en 35 mm », insiste Anne Pouliquen, déléguée générale de DIRE.

Directrice de Haut et Court, Carole Scotta pointe un autre effet pervers. « Certaines salles dotées de la technologie numérique 3D (cinéma en relief) déprogramment des films, souvent le samedi soir, pour diffuser des opéras ou des manifestations sportives. Nous ne sommes pas prêts à financer le passage au

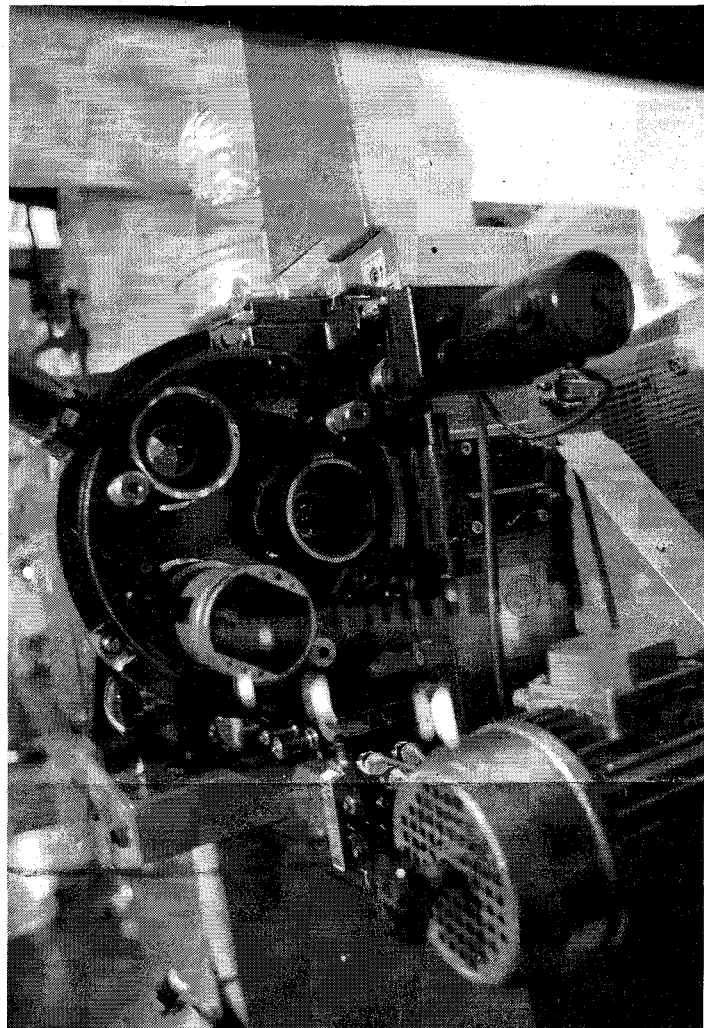
## L'une des solutions serait de payer une contribution forfaitaire

numérique de salles qui décrochent nos films », prévient la distributrice.

Ainsi, samedi 20 mars, vingt-trois salles réparties sur le territoire ont diffusé le match de rugby France-Angleterre, à l'initiative de France Télévisions et de la société Ciel écran, spécialisée dans la programmation « hors cinéma » en salles : 7400 billets ont été vendus (entre 15 et 20 euros le billet).

« Tout était plein », confirme le directeur général de Ciel écran, Marc Welinski, qui minimise toutefois l'impact de cette pratique. « Cela reste limité à une salle d'un multiplexe qui en compte douze ou dix-sept. Les salles de cinéma doivent rester des salles de cinéma. » Là-dessus, tout le monde est d'accord. ■

Clarisse Fabre



Un projecteur de cinéma « classique ». SEBASTIEN CALVET/FEDEPHOTO

# Bonnes A

ANTIQUITÉS

ÉDITI

Suite à mes prestations  
télévisées sur le marché  
de l'art, je vous propose

Le C